

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes



Procès-verbal de la réunion du Conseil scientifique

Du

Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes

Données de la session

N° de la session	Date de la session	Nature de la session	
		Ordinaire	Extraordinaire
11	04/11/2023	×	

Textes référentiels :

1. Décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique (articles 21 à 28).
2. Arrêté n° 1035 du 02 août 2023 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique du centre de recherche en langue et culture amazighes.
3. Mémoire du secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.



Domaine de délibération du Conseil scientifique d'un centre de recherche



Le Conseil scientifique se prononce sur l'organisation et le déroulement des activités scientifiques et technologiques de l'établissement. (Art. 22. du Décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011, susmentionné) :

A ce titre, il se prononce sur :

1. Les programmes et projets de recherche à soumettre au conseil d'administration ;
2. L'organisation des travaux de recherche ;
3. La création et la suppression des équipes de recherche, des divisions de recherche, des laboratoires de recherche associés et des unités de recherche sectorielle ou à vocation intersectorielle, des stations expérimentales et des ateliers et services communs ;
4. Les programmes de formation des personnels chercheurs ;
5. Le recrutement des personnels chercheurs ;
6. La programmation des manifestations scientifiques organisées par l'établissement ;
7. Il procède à l'évaluation périodique des travaux de recherche ;
8. Il élabore et adopte son règlement intérieur.

L'an deux mille vingt-trois et le quatre du mois de novembre à neuf heures s'est tenue la réunion de la onzième session du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes.

Liste des participants aux travaux de la session du conseil scientifique :

1. Membres du Conseil scientifique¹ présents :

N°	Nom et prénom	Statut	Emargement
01	Tidjet Mustapha	Directeur	
02	Benberkan Mohamed Seghi	P.I.C.s.	
03	ALI CHERIF ALADJ	Professeur	
04	SADOU Malika	M.R.B	
05	Kamel chachna	chercheur	
06	Yelles Mourad	chercheur	
07	Tassedit Jaou	chercheur	
08	ZERIDJUS Nadia	Membre	
09	Mostefaoui Belkacem	Professeur	
10	REKAB djilali	chercheur	
11	Medjedoub Kamel	chercheur	
12	BELLAL NOUREDDINE	chercheur	
13	BOUKHCEF FARISS	chercheur	
14	BOUSBA Nassima	M.R.B	
15	Allaoua Rabehi	Membre	
16			
17			
18			

¹- Conformément à l'Arrêté n° 1035 du 02 août 2023 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du centre de recherche en langue et culture amazighes.



2. Membres du Conseil scientifique absents dans les travaux de la session

N°	Nom et prénom	Statut	Absence excusée/Absence
01	IMARAZENE Moussa	Membre	Absence excusée
02	ZENATI Djamal	Membre	Absence excusée
03	MOUSSOUNI Abdelghani	Membre	Absence

3. Personnes engagées par le Conseil scientifique pour l'aider dans les travaux :

N°	Nom et prénom	Statut/ qualité d'appartenance
01	YAKOUBEN El Manaa	Pour assurer le secrétariat de la séance
02	KEHOUL Tarek	Ingénieur en informatique- CRLCA



I- **Ordre de jour de la session :**

1. Évaluation du rapport d'activités scientifiques du CRLCA, 2^{ème} semestre de l'année 2023 (avril - octobre 2023).
2. Traitement des avant-projets de recherche soumis.
3. Programme de manifestations scientifiques.
4. Traitement des demandes de stage à l'étranger des chercheurs permanents.
5. Enrichissement du règlement intérieur du Conseil scientifique.
6. Divers.



II- Déroulement des travaux du Conseil scientifique :

Premier point :

Évaluation du rapport d'activités scientifiques du CRLCA, 2^{ème} semestre de l'année 2023 (avril - octobre 2023).

Exposition du dossier

Le rapport d'activités scientifiques (projets de recherche, manifestations et productions scientifiques)

Résultat des délibérations

Après avoir présenté et discuté le rapport d'activités scientifiques, le Conseil constate ce qui suit :

√ L'absence du rapport scientifique du projet de recherche intitulé « *Pratiques et transmissions culturelles amazighes* » ;

√ Avancement insatisfaisant des trois projets de recherche « *Enseignement-apprentissage des éléments phraséologiques de langue amazighe au collège : quelques propositions didactiques* », « *Rites agraires dans les sociétés berbères* » et « *Tabous et interdits dans la société kabyle* » et ce en matière de production scientifique (rapport, publications, conférences et organisation de manifestations scientifiques) ;

√ Des difficultés d'ordre méthodologiques, analytiques et manque de stratégie pour les mêmes trois projets de recherche (« *Données et analyses dialectologiques, enseignement-apprentissage des éléments phraséologiques* », « *Rites agraires dans les sociétés berbères* » et « *Tabous et interdits dans la société kabyle* »);

√ Des erreurs dans la notation usuelle des mots amazighs et dans la langue de rédaction pour le projet « *Rites agraires dans les sociétés berbères* » et « *Tabous et interdits dans la société kabyle* » ;

√ Manque de la bibliographie dans les rapports des projets « *Données et analyses dialectologiques, enseignement-apprentissage des éléments phraséologiques* », « *Littérature et arts amazighs : Transécriture, dialogue et enjeux culturels* », « *Développement d'un Système de Reconnaissance Automatique des Caractères et de documents Amazighes* » et « *Outils de reconnaissance vocale avec traduction des empreints de la langue Amazighe (Le Kabyle)* » ;

√ Des fautes de langue dans le rapport du projet « *Développement d'un système de reconnaissance automatique* » et « *Outils de reconnaissance vocale* » et dans son intitulé, précisément dans le mot « empreints ».



Après évaluation, le Conseil décide ce qui suit :

- Approuver le rapport d'activités scientifiques du CRLCA ;
- Approuver la demande de M. HASSANI Saïd pour prendre la direction de l'équipe du projet de recherche intitulé « *Données et analyses dialectologiques du syntagme prépositionnel en kabyle* », après le désistement de l'ancien responsable.
- Approuver le rapport négatif établi par M. HASSANI à l'encontre de M. AMIROUCHE Mourad, chercheur permanent et membre du même projet, ainsi que la proposition de prendre les mesures légales à son encontre par la direction du Centre.
- Résilier le projet de recherche intitulé « *Pratiques et transmissions culturelles amazighes* », de l'équipe constituée de M. SINI Cherif, Mme HADJARAB Soraya et Mme AIT HAMOU ALI Rabiha, et ce suite à l'évaluation négative du projet, inscrit en janvier 2020, qui n'a pas été mené à bout.

Et recommande :

- √ De remédier aux lacunes et insuffisances relevées;
- √ D'adopter et actualiser la démarche comparative mise en œuvre dans le traitement du projet relatif à l'évolution des rites agraires (*Lewziaa*) ;
- √ De présenter un résumé, dans une autre langue, du rapport du projet « *Asefrefk n tmaziyt : asumer i usebbed n talya tamsisyelt* », rédigé en tamazight;
- √ D'inclure dans le rapport une fiche synthétique et récapitulative de l'avancement du projet de recherche ainsi qu'un rapport détaillé de la recherche réalisée à joindre en annexe;
Un modèle de la fiche synthétique et un plan à suivre dans la rédaction du rapport seront établis et communiqués aux équipes de recherche;
- √ De veiller à l'implication efficace des chefs de divisions de recherche dans la pré-évaluation des travaux de leurs équipes et des propositions de projets avant leur soumission au Conseil scientifique, et ce en conformité avec le règlement intérieur du Conseil. Des comptes rendus de cette pré-évaluation doivent être établis pour le CS;
- √ De citer obligatoirement et en première position le nom du Centre de recherche en langue et culture amazighes (CRLCA) comme organisme d'affiliation dans tout travail scientifique en relation avec le projet de recherche des chercheurs associés sous peine de résiliation de contrat;
- √ Nécessité de s'ouvrir à la recherche appliquée, de courte durée, via des équipes constituées de diplômés de master encadrées par des chercheurs confirmés;



√ Nécessité de recruter des diplômés de master afin de subvenir aux besoins des équipes de recherche.

Deuxième point :

Traitement des avant-projets de recherche soumis.

Exposition du dossier : Deux avant-projets.

a. L'avant-projet de recherche intitulé « *Production d'œuvres culturelles en langue amazighe en Algérie. Questions sur les modes de production endogènes, les professionnels en activité, et leur évolution depuis l'indépendance dans les médias nationaux* ».

Constitution de l'équipe du projet :

- MOSTEFAOUI Belkacem (Professeur, Retraité de l'École nationale Supérieure de l'Information et de la Communication), responsable du projet
- HAMZAOUI Hakim (MCA, École nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'information -ENSJI-)
- KEBOUR Fatma (MCA, ENSJI)
- CHAMI Tarik (MCA, Université de Bejaïa)

Résultat de délibération:

Après avoir examiné la proposition, le Conseil approuve le projet de recherche. Cependant, le Conseil recommande ce qui suit :

- Fournir plus de précisions sur l'envergure du projet et délimiter sa thématique ;
- Revoir le planning de travail : spécifier les tâches de chaque chercheur en rapport avec la partie du projet qu'il prend en charge, et se limiter à l'organisation de deux manifestations scientifiques pendant la durée du projet ;
- Apporter des précisions sur les outils d'analyse et de traitement dont il est question dans le projet ;
- Voir les résultats des travaux effectués au HCA dans ce domaine.

b. L'avant-projet de recherche intitulé « *La chanson kabyle et sa traduction: de l'analyse générique aux propositions didactiques* ».

Constitution de l'équipe du projet :

- AMMOUDEN Amar (Professeur, Université de Bejaïa), responsable du projet
- AMMOUDEN M'hand (Professeur, Université de Bejaïa)
- BENBERKANE Younes (MCB, Université de Bejaïa)
- HAMDANI Naima (MCB, Université de Bejaïa)
- BENBOUDJMAA Tinhinane (Doctorante, Université de Bejaïa)

Résultat de délibération:

Après avoir examiné la proposition, le Conseil valide sous réserve la proposition. Cependant, le Conseil précise les parties du projet qui nécessitent d'être reprises et formule des recommandations comme suit :

- Le champ de la recherche est très large et la période n'est pas délimitée concernant la chanson kabyle. Il y a lieu donc de se limiter par exemple à une génération de chanteurs, ou autres, et d'aborder l'une des thématiques suggérées, la traduction, l'analyse générique ou l'aspect didactique ;
- Placer l'étude la langue et de la culture amazighes au centre de ses préoccupations et viser leur enseignement et leur promotion ;
- Clarifier le point concernant le lancement d'une chaîne YouTube à dédier à la chanson. Sa création n'est acceptée que si elle diffère de celles qui pullulent sur la Toile et qu'elle porte exclusivement sur la recherche dans le domaine de la chanson kabyle (analyses, entretiens, communications...) ;
- Se soucier, (pour l'exploitation CD, Youtube, manuel, etc.) des droits d'auteur (les textes repris et mis en circulation doivent être libres de droits) ;
- Préciser les objectifs en ne s'encombrant pas du paradigme qu'implique la traduction ;
- Clarifier l'action consistant à « confronter les traductions aux textes originaux » pour éviter un chevauchement avec le projet de recherche portant sur la transécriture, en cours au CRLCA, dans son axe qui concerne l'identité amazighe dans les adaptations/traductions de chansons ;
- Permuter les deux mots « université » et « CRLCA » dans la phrase suivante : « contribuer à l'ouverture de l'université (et du CRLCA) » (plutôt « contribuer à l'ouverture du Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes et des instances universitaires en générale ») ;
- Les trois derniers membres de l'équipe de recherche ne peuvent faire partie du projet pour les raisons suivantes :
 - M. Benberkane a fait l'objet d'une résiliation de contrat dans le cadre d'un premier projet de recherche du CRLCA ;
 - Mme Hamdi est déjà à la tête d'un projet de recherche, en cours au CRLCA, lancé depuis trois ans et qui n'a pas encore présenté de productions scientifiques ;
 - Un doctorant qui n'a pas le statut de fonctionnaire ne peut, officiellement, être membre d'un projet de recherche.



Troisième point :

Programme de manifestations scientifiques.

Exposition du dossier :

Le dossier contient trois propositions de colloques nationaux.

1^{er} Colloque national : « *L'impact de l'image sur l'enseignement et la publicité en tamazight* ».

Division : Langue, métalangue et didactique de la langue amazighe.

Résultat de délibération:

Le Conseil recommande de reprendre le texte de présentation comme suit :

- Opter pour l'une des thématiques entre l'enseignement et la publicité, ou justifier le lien entre les deux, sachant que les axes sont pratiquement tous regroupés autour de la didactique ;
- Identifier l'auteur de la proposition ;
- Compléter le texte par des références bibliographiques.

Décision : avis défavorable en l'état actuel.

2^{ème} Colloque national : « *Le traitement automatique des Langues Naturelles (Enjeux et développements)* ».

Division : Terminologie, traduction et traitement automatique des langues.

Par M. Zaidi Ali.

Résultat de délibération :

Le Conseil valide sous réserve la proposition et recommande de reprendre le texte de présentation comme suit :

Contenu de la conférence : Il est vivement recommandé de recentrer le contenu de la conférence sur la linguistique, mettant en lumière de manière plus approfondie comment l'Intelligence Artificielle peut contribuer de façon significative au traitement automatique du langage, favorisant ainsi l'avancement de l'analyse linguistique etc.

Structuration des axes : Les axes actuels sont jugés trop longs et dispersés. Il est recommandé de les revoir pour plus de concision et de cohérence.

Bibliographie : Une révision de la bibliographie est nécessaire, notamment en incluant des références plus récentes pour renforcer la pertinence et la qualité des sources.

3^{ème} Colloque national: «*yef usefrefek n tutlayt tamsisyelt*»

Division : Langue, métalangue et didactique de tamazight.

Par Pr. Rabehi Allaoua.

Résultat de délibération :

Le Conseil approuve la proposition et recommande plutôt des ateliers et des tables rondes.



Quatrième point :

Demande de perfectionnement à l'étranger :

Exposition du dossier :

- Un rapport de stage à l'étranger, effectué en mai 2023 ;
- Six demandes de stage à l'étranger.

1. Le rapport de stage du chercheur permanent FETISSI Fatah, attaché de recherche.

Résultat de délibération :

- Le Conseil a validé le rapport de stage ;
- Hormis quelques fautes d'orthographe, le rapport est détaillé et contient toutes les données nécessaires.

2. Les demandes de stage à l'étranger:

Le Conseil scientifique a enregistré six demandes de stage à l'étranger, accompagnées des fiches de renseignements pour six chercheurs permanents du CRLCA dont :

A. Quatre demandes s'inscrivant dans le cadre de thèses de doctorat :

A.1.

Nom et prénom : BELLAL Nouredine
Grade : Attaché de recherche
Division : Civilisation amazighe
Cadre : Préparation de thèse de doctorat
Organisme d'accueil : Inalco, Paris-France
Période : du 15 mars au 15 avril 2024

A.2.

Nom et prénom : TAKHEROUBT Slimane
Grade : Attaché de recherche
Division : Civilisation amazighe
Cadre : Préparation de thèse de doctorat
Organisme d'accueil : Inalco, Paris-France
Période : du 1^{er} au 30 mars 2014

A.3.

Nom et prénom : ZAIDI Ali
Grade : Attaché de recherche
Division : Terminologie, traduction et traitement automatique des langues
Cadre : Préparation de thèse de doctorat
Organisme d'accueil : Inalco, France
Période : avril 2024

A.4.

Nom et prénom : YAKOUBEN El Manaa
Grade : Attaché de recherche
Division : Civilisation amazighe
Cadre : Préparation de thèse de doctorat
Organisme d'accueil : IREMAM- Aix-en-Provence, France
Période : du 15 avril au 15 mai 2024



B. Deux demandes s'inscrivant dans le cadre de préparation de l'habilitation :

B.1.

Nom et prénom : BOUSBA Nassima

Grade : Maître de recherche-B-

Division : Terminologie, traduction et traitement automatique des langues

Cadre : Préparation de l'habilitation

Organisme d'accueil : Laboratoire LIASD- Université Paris 8 -France

Période : du 15 au 30 mai 2024

B.2.

Nom et prénom : BOUKHLEF Farid

Grade : Maître de recherche-B-

Division : Civilisation amazighe

Cadre : Préparation de l'habilitation

Organisme d'accueil : IREMAM, France

Période : du 10 au 25 avril 2024

Résultat de délibération :

Le Conseil délibère comme suit :

- Approbation des six demandes de stage à l'étranger des chercheurs permanents du CRLCA ;
- Charger l'administration du Centre d'effectuer le traitement de leur conformité avec les textes en vigueur.

Et constate que :

- Le sujet de recherche n'est pas précisé dans les demandes A.2, A.3 et B.2.

Cinquième point :

Enrichissement du règlement intérieur du Conseil scientifique.

Le Conseil a reporté le point concernant l'enrichissement du règlement intérieur du Conseil scientifique du CRLCA à la prochaine session.

Sixième point :

Divers.

Le Conseil scientifique a discuté la question de l'assiduité au sein du Conseil et a décidé de :

- La nécessité de distinguer entre une absence excusée et une absence qui ne l'est pas d'un membre du Conseil.

Dans le cas où un membre cumule trois absences non justifiées, successives ou discontinues, sa radiation sera soumise à l'approbation du Conseil.

Résumé des travaux de la session du Conseil scientifique

1- Résultats de décisions pour lesquels le Conseil scientifique s'est prononcé, conformément à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du rapport d'activités scientifiques du 2^e semestre de l'année 2023.
- 2) La nécessité de remédier aux lacunes et insuffisances constatées dans les rapports de projets de recherche.
- 3) Nécessité de s'ouvrir à la recherche appliquée, de courte durée, via des équipes constituées de diplômés de master encadrées par des chercheurs confirmés.
- 4) Nécessité de recruter des diplômés de master afin de subvenir aux besoins des équipes de recherche.
- 5) Validation d'un avant-projet de recherche et validation sous réserve d'un autre.
- 6) Validation des ateliers, d'un colloque national et ajournement d'un autre.
- 7) Approbation de six demandes de stage à l'étranger.
- 8) Mettre le point en ce qui est assiduité des membres au sein du Conseil.

2-Le Conseil a rappelé les recommandations suivantes :

- 1) Rendre obligatoire la communication des résultats de recherche obtenus, à mi-parcours, par les équipes de recherche.
- 2) Citer obligatoirement et en première position le nom du CRLCA comme organisme d'affiliation pour le chercheur associé dans ses travaux en relation avec le projet de recherche sous peine de résiliation de contrat.
- 3) Communiquer les résolutions de la session aux chefs de divisions qui ont l'obligation de les répercuter sur l'ensemble des équipes de recherche du CRLCA.

La séance fut levée à quatorze heures.

Bejaïa, le 18 novembre 2023

Le secrétaire de séance
Yakouben El Manaa



Le président du Conseil scientifique

وقيص المجلس العلمي
م. ص. بن بركان

